

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 15 avril 2022
DEL-2022-28**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 28
- * de Représentés : 10
- * de Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, Monsieur RICCI Pierre-Paul 1^{er} adjoint de la Commune de LORETO DI CASINCA, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Félix TAMBINI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. René GATTACCECA, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, Mme. Stella PIERI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Ange STRAFORELLI.

Absents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Paul BATTESTI, M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, Jean-Joseph CANTELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, , Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT
GESTION DIRECTE M49 GD.**

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 19 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 avril 2022. L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame AN TOMARCHI Michèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2022 pour un Conseil communautaire en date du 11 avril 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 11 avril 2022 pour un Conseil communautaire en date du 15 avril 2022. (Le

Département de la Haute-Corse

délai de trois jours entiers s'est écoulé entre la date à laquelle sont envoyées les convocations et celle de la réunion du Conseil communautaire).

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean Claude ALBERTINI, 1^{er} vice-président désigné par l'assemblée pour diriger l'évaluation des comptes administratifs 2021.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après avoir examiné et approuvé par délibération en date du 23 mars 2022 le compte de gestion dressé par le receveur

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par le Président de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca :

Constatant que le Compte administratif présente les résultats suivants :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	72 484,60 €
---	-------------

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	117 022,91 €
---	--------------

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de :	47 765,95 €
--	-------------

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	82 008,12 €
--	-------------

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
---	--

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
----------------------------------	--------

En recettes pour un montant de :	2 400,00 €
----------------------------------	------------

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20220415-DEL-2022-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	199 031,03 €
---	--------------

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le 1^{er} Vice-Président,

Jean Claude ALBERTINI

